



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **9 mai 2005**

le conseil municipal a pris la délibération suivante :

***PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE A L'APPROBATION D'UN CREDIT
D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE : projet d'aménagement du centre du
village***

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

-D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire d'un montant de Frs 20'719.85 pour couvrir cette dépense.

-D'amortir ce crédit d'étude de Frs 216`436.65 en 1 an, en 2005.

La comptabilisation de ce crédit se fera selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 12 novembre 2001

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la Commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 17 juin 2005.

Vandœuvres, le 18 mai 2005

La Présidente du conseil municipal

Véronique CHRISTE